agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

SERVICES ET AIDES FINANCIÈRES
PERSONNES HANDICAPÉES

À qui s'adresser ?

AGEFIPH

L'Agefiph est présente dans toutes les régions.
Toutes les informations : www.agefiph.fr

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

La MDPH est chargée de délivrer la Reconnaissance administrative de qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Les MDPH sont présentes dans tous les départements. Retrouvez leurs coordonnées sur : www.mdph.fr

PÔLE EMPLOI ET MISSIONS LOCALES

Le conseiller Pôle emploi ou Mission locale vous accompagne pendant votre recherche d'emploi.
En fonction de vos besoins, il peut vous orienter vers Cap emploi ou un partenaire spécialisé sélectionné par l'Agefiph.
La Mission locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans.

Les adresses des Missions locales sur : www.unml.info
Toutes les coordonnées des agences de Pôle emploi sur : www.pole-emploi.fr

CAP EMPLOI

Cap emploi vous accompagne pour définir ou réorienter votre projet professionnel, accéder à une formation, rechercher un emploi et vous mettre en relation avec des entreprises qui recherchent des collaborateurs en situation de handicap.

Les coordonnées de Cap emploi sur : wwww.agefiph.fr/annuaire

Avancez avec l'Agefiph

© Agefiph - DCOM - Avril 2018

Des solutions pour créer votre entreprise

Accompagnement,
aides financières et interlocuteurs

N° Vert 0 800 11 10 09
DE 9H00 A 18H00 - APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

plus d'infos sur www.agefiph.fr

Créer ou reprendre une entreprise peut-être une solution pour retrouver le chemin de l'emploi. Se lancer dans ce projet nécessite de bien en mesurer les enjeux.
Il existe des solutions pour vous aider à construire un projet solide. Le conseiller à l'emploi qui vous accompagne peut vous permettre de bénéficier des conseils d'un spécialiste de la création d'entreprise. Des aides financières facilitent également la réalisation de votre projet.

Par où commencer ?

Pour bâtir un projet durable, vous devez mener une réflexion approfondie et définir des objectifs clairs et atteignables.

ÊTRE ENTREPRENEUR EST-IL FAIT POUR VOUS ?

Ce choix professionnel nécessite un investissement important, l'avez-vous bien mesuré ? Au début, vous assurerez sans doute l'ensemble des tâches de gestion, de comptabilité, de production et de développement commercial, est-ce compatible avec votre projet de vie ? Votre état de santé ?

OÙ EN ÊTES-VOUS DANS LA CONSTRUCTION DE VOTRE PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE ?

En êtes-vous au commencement ou avez-vous construit votre projet ? Avez-vous lancé votre étude de marché, identifié votre clientèle et réglé les aspects techniques de votre future activité (ressources, centres de coûts, investissements nécessaires…) ?

AVEZ-VOUS DES PISTES DE FINANCEMENT ?

Fonds propres, emprunts bancaires, subventions : le financement est un élément central pour créer une entreprise. L'Agefiph propose des aides qui peuvent compléter votre plan de financement.

Les services et les aides financières de l'Agefiph

Pour vous aider à réaliser votre projet, l'Agefiph propose des aides financières et vous permet de bénéficier des conseils d'un spécialiste de la création d'entreprise.

ACCOMPAGNEMENT

Le conseiller Pôle emploi, Cap emploi ou Mission locale vous accompagne dans vos démarches d'accès à l'emploi.

Si vous souhaitez créer votre propre emploi et que votre projet de création d'entreprise est solide, votre conseiller à l'emploi peut faire appel à un prestataire spécialiste de la création d'entreprise sélectionné par l'Agefiph. Étude de marché, plan de financement, choix du statut de l'entreprise… Il vous accompagne avant, pendant et après la création ou la reprise de l'entreprise.

AIDES FINANCIÈRES

L'aide à la création d'activité porte sur les investissements nécessaires au démarrage de l'activité. D'autres aides sont également mobilisables pour compenser votre handicap : aménagement, aides humaines, achat de matériels, déplacements…
Certaines aides nécessitent une analyse de votre situation faite avec le conseiller qui vous accompagne, d'autres peuvent être sollicitées directement par vous auprès de l'Agefiph.

→ **Toutes les informations détaillées sur les services et les aides de l'Agefiph sur www.agefiph.fr/Personne-handicapee**

Comment bénéficier de l'accompagnement et des aides financières de l'Agefiph ?

LA RECONNAISSANCE DU HANDICAP

Pour bénéficier des aides et services de l'Agefiph, vous devez avoir le statut de «personne handicapée» ou avoir engagé des démarches dans ce sens.
La Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et l'Allocation adulte handicapé (AAH) délivrées par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) vous donnent accès à ce statut. C'est le cas également de la pension d'invalidité ainsi que d'autres titres.
Toutes les informations : www.agefiph.fr

SUIVI PAR PÔLE EMPLOI ET CAP EMPLOI

Le conseiller Cap emploi vous accompagne tout au long de votre parcours et vous aide dans votre démarche. Il vous oriente et vous conseille pour bénéficier des services et aides financières de l'Agefiph.